

AVIS PUBLIC

Demande de participation à un référendum Second projet de règlement numéro 543 (2022)-2

Aux personnes intéressées, ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum, à l'égard du Second projet de règlement numéro 543 (2022)-2 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 543 (2022) adopté le 7 février 2024 par le conseil municipal de la Ville de Carignan.

Avis public est donné de ce qui suit :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation, le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 7 février 2024, le Second projet de règlement numéro 543 (2022)-2 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 543 (2022).
2. Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës, afin que le projet de règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.
3. Ce projet de règlement vise à uniformiser les personnes admissibles à occuper un logement d'une habitation générationnelle avec le *Règlement numéro 559 (2024) établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour les logements intergénérationnels*. Par la même occasion, ce projet de règlement spécifie qu'est passible d'une amende le non-respect d'une condition établie par le Conseil lors de l'approbation d'une demande d'usage conditionnel.
4. Ce projet de règlement concerne l'ensemble des zones du territoire de la Ville de Carignan.
5. Pour être valide, toute demande doit :
 - Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
 - Être reçue à l'hôtel de ville au plus tard le 20 février 2024 à 16 h 30;
 - Être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées de la zone d'où elle provient, par au moins 12 personnes ou dans le cas contraire par la majorité d'entre elles.
6. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus à l'adresse greffe@carignan.quebec durant les heures régulières de bureau.
7. Toutes les dispositions du second projet de règlement numéro 543 (2022)-2 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.
8. Le second projet de règlement numéro 543 (2022)-2 peut être consulté à l'hôtel de ville auprès de la Direction du greffe durant les heures normales de bureau et sur le site Internet de la Ville, www.carignan.quebec.

Donné à Carignan, ce 12 février 2024

Vincent Tanguay, avocat
Directeur général et greffier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, M^e Vincent Tanguay, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan et l'avoir affiché à l'hôtel de ville, le 12 février 2024.

Donné à Carignan, ce 12 février 2024

Vincent Tanguay, avocat
Directeur général et greffier par intérim